

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18698 - 73ÈME ANNÉE

Dans moins de 5 mois, la fin du quota sucrier

Prix de la canne à sucre : discussions sous tension



Hier après-midi, devant le siège du CTICS, les planteurs attendent l'issue des discussions.

Hier, représentants planteurs et usiniers avaient rendez-vous au CTICS pour reprendre les discussions sur la Convention canne. 18.000 emplois sont en jeu, 100.000 personnes concernées. Cette question devra être réglée par le nouveau pouvoir, il n'y a plus d'échappatoire.

Les négociations sur le volet B de la Convention canne devaient reprendre hier. Le texte signé en juillet 2015 en présence de Manuel Valls, Premier ministre, prolongeait les conditions de la précédente Convention canne pour les campagnes 2015 et 2016, et renvoyait à des négociations entre les planteurs, les industriels et l'État pour les campagnes 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. En effet, à partir du 1er octobre 2017, les quotas sucriers n'existeront plus. Cela veut dire que l'Union européenne

n'interviendra plus pour acheter le sucre réunionnais invendu à un prix fixe convenu à l'avance, et supérieur au cours mondial. À partir de cette date, le sucre produit à La Réunion devra faire face à la concurrence mondiale.

Pour le moment, la seule mesure compensatoire est une aide supplémentaire de 28 millions d'euros pour la campagne 2017. Pour les années suivantes, une somme devra être inscrite au budget de la France. Mais à ce jour, les industriels estiment que l'aide supplémentaire pour tout l'outre-mer, 38 millions d'euros par an, reste insuffisante.

Les discussions s'enlisent

C'est donc l'incertitude au sujet de l'avenir de la filière canne-sucre. Lors d'une audition en 2014 à l'Assemblée nationale, le président de Téréos Océan Indien avait dit en substance que si l'industriel n'est pas sûr de vendre son sucre, alors il n'achètera pas les cannes des planteurs. La Convention canne signée en 2015 prévoit le maintien de l'industrie sucrière jusqu'en 2021. Mais elle ne dit rien sur le long terme. Quant au prix de la canne pour la coupe qui commence dans deux mois, il n'est toujours pas fixé. L'approche de l'échéance ne peut que faire monter l'inquiétude. C'est dans ce contexte que les discussions se déroulent entre les planteurs, les industriels et l'État. Et elles n'avancent pas vite. La rencontre prévue hier ne devait d'ailleurs pas déboucher sur la fixation du nouveau prix de la canne, mais sur un accord sur un calendrier de réunions supplémentaires. Les négociations étaient interrompues suite à une altercation survenue entre des syndicalistes. Les industriels ont exigé et obtenu la signature d'une charte de bonne conduite préalable à la reprise des discussions. Cette formalité effectuée, les interlocuteurs avaient rendez-vous hier au Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS) à Saint-Denis.

Tension devant le CTICS

Un important dispositif policier était présent devant le CTICS. Des planteurs de la FDSEA et de JA étaient venus en nombre pour accompagner la délégation. Les policiers avaient pour mission d'empêcher d'approcher le bâtiment où devait se dérouler les discussions. À 14 heures 30, les délégués de la FDSEA, de la CGPER et de la Chambre d'agriculture accompagnés de représentants de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt sont entrés au CTICS. Pendant près de deux heures, les industriels se sont faits attendre. Vers 16 heures 30, les représentants des syndicats de planteurs sont sortis. Ils ont annoncé que les usiniers voulaient bien venir à condition que la rencontre se déroule au siège de la DAF à quelques dizaines de mètres de là. Au moment de la prise de parole, le délégué de JA a souligné qu'au cours de ces deux heures d'attente, les syndicats planteurs ont échangé et se sont mis d'accord pour parler d'une même voix.

Planteurs pour une revalorisation

Rappelons que le prix de la tonne de canne à sucre achetée par l'industriel au planteur est le même depuis des décennies. Il s'élève à 39,09 euros la tonne pour une richesse de 13,8. Pendant ce temps, le coût de production augmente ainsi que les prix. Les planteurs sont donc condamnés à battre des records de productivité s'ils veulent s'en sortir. Le coût social d'une telle politique est énorme, car le nombre de livreurs de canne est aujourd'hui inférieur à 4.000 personnes.

La seule revalorisation importante est venue de la création de la recette bagasse, qui s'élève aujourd'hui à 12,30 euros par tonne pour les planteurs. Mais cette somme vient d'EDF qui achète aux centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge l'électricité produite à partir de la bagasse extraite de la canne à sucre livrée par les plan-

teurs, elle ne provient des industriels.

C'est pourquoi la revendication des planteurs porte sur une augmentation du prix de la canne payé par les usiniers. C'est donc une confrontation avec le point de vue des industriels en sachant que ces derniers sont les seuls responsables de la commercialisation du sucre. Ils ont donc toutes les informations à leur disposition pour négocier, ce qui n'est pas le cas des planteurs.

Nouveau pouvoir interpellé

L'élection présidentielle et les législatives se déroulent donc dans ce contexte inquiétant. Il est clair que l'avenir de la filière canne-sucre sera une question qui devra être réglée par le nouveau pouvoir. En effet, le mandat du nouveau président de la République court jusqu'en 2022, soit un an après la fin de la Convention canne. La fin des quotas, c'est cette année. Une telle décision conduit à des crises, c'est ce que rappellent les difficultés que connaissent les éleveurs en France depuis qu'ils ne sont plus protégés par les quotas qui limitaient les effets de la concurrence internationale.

La défense de la filière canne-sucre est un combat mené de longue date par le Parti communiste réunionnais. C'est pourquoi l'élection de députés présentés ou soutenus par le PCR sera un message d'espoir et de résistance pour les travailleurs d'un secteur stratégique pour l'économie de La Réunion.

M.M.

Edito

Un nouveau cadre pour un nouvel espoir pour la filière canne-sucre

La filière canne-sucre se situe à 4 mois d'une échéance redoutable : la fin des quotas sucriers. Jusqu'à présent, le sucre produit à La Réunion bénéficie d'un accès privilégié au marché européen, le plus solvable du monde. Notre île bénéficie en effet d'un quota de production qu'elle n'a jamais atteint et qu'elle ne pourra plus jamais approcher à cause de la fermeture de toutes les usines sauf deux, et de la diminution de la surface consacrée à la production de canne à sucre. En conséquence, si les industriels n'arrivent pas à vendre la totalité de leur sucre, l'Union européenne est obligée d'intervenir pour acheter le stock invendu à un prix fixe convenu à l'avance et supérieur au cours mondial. C'est à partir de cette mesure que toute la filière est organisée. Mais le 1er octobre, cette protection n'existera plus.

La suppression des quotas fait suite à la condamnation du régime sucrier par l'Organisation mondiale du commerce voici une quinzaine d'années. La Politique agricole commune avait prévu une baisse du prix garanti entre 2007 et 2013. Pour la PAC 2014-2020, les États européens, dont la France, ont voté en 2013 pour la suppression des quotas sucriers en 2017. Il a fallu attendre la fin de l'année dernière, soit plus de trois ans, pour que soit inscrit dans le budget de la France une mesure concrète pour faire face aux conséquences de cette décision. C'est une aide supplémentaire de 28 millions d'euros pour la campagne sucrière 2017. Si un accord de principe est donné pour le renouvellement de cette mesure, il s'avère qu'elle ne bénéficie pas d'une programmation pluri-annuelle. À chaque projet de loi de Finances, il faudra donc être vigilant et lutter pour que cette somme soit inscrite dans le budget.

La survie de la filière canne-sucre est une préoccupation de longue date pour les communistes à La Réunion. En 1955, Paul Vergès avait mené avec succès la bataille pour sauver l'usine de Quartier Français. Ce succès a été rendu possible par un accord entre le propriétaire de l'usine et les planteurs. Il avait entraîné des avancées pour les planteurs, avec notamment un raccourcissement du délai de paiement de la somme due par les usiniers aux planteurs. Ces derniers étaient en effet les propriétaires de la canne et bénéficiaient à ce titre de deux-tiers des revenus qui en étaient tirés, le tiers

restant était encaissé par l'industriel, considéré alors comme un intermédiaire.

La réaction à ses progrès s'est faite par la signature par la Fédécanne de Jean-Paul Virapoullé des accords de 1969 avec les usiniers. Sous prétexte de modernisation des rapports dans la filière dans la perspective de l'intégration dans l'Europe, ces accords faisaient des planteurs des fournisseurs de matière première qui vendaient leurs cannes à un usinier selon un prix calculé en fonction de la richesse en sucre. L'industriel devenait alors le propriétaire de la canne et en tirait tous les bénéfices. Les communistes se sont alors battus contre cette injustice. Ils ont créé la CGPER, outil de lutte au service des planteurs. La restructuration de la filière a entraîné la concentration de l'industrie dans deux usines, et la diminution drastique du nombre de livreurs de canne. Ils sont désormais moins de 4.000 alors qu'avant les accords de 1969, ils étaient 20.000 de plus.

C'est dans ces conditions que la filière doit faire face à sa mise en concurrence dans un marché mondial. C'est une des conséquences de l'intégration à l'Union européenne. Dans les discussions avec les pays tiers, c'est l'Union européenne qui discute au nom de la France. Des enjeux énormes sont en jeu. À l'échelle de l'Union européenne, le poids de la filière canne-sucre est très relatif, par rapport à des secteurs comme l'aéronautique ou l'industrie automobile.

À La Réunion, la filière canne-sucre est à l'origine de 18.000 emplois qui touchent 100.000 personnes. Les terres cultivées en canne représentent 25.000 hectares, soit la moitié de la superficie consacrée à l'agriculture. La canne à sucre est une plante qui permet de lutter contre l'érosion. Autant dire que sa disparition serait une catastrophe pour notre île.

Dans le cadre actuel, la filière canne-sucre est prisonnière d'engagements pris par l'Union européenne. Aucune solution n'est possible. Dans son programme, le PCR propose la responsabilité. Cela signifie qu'il revient aux Réunionnais d'être responsables des affaires qui les concernent dans un nouveau cadre. Cela peut ouvrir une nouvelle perspective pour défendre plus efficacement 18.000 emplois et un secteur essentiel pour l'économie et l'environnement.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Célébration réunionnaise du 10 Mai

De grands événements à Sainte-Suzanne pour commémorer l'esclavage crime contre l'humanité

La commune dirigée par le Secrétaire général du Parti Communiste Réunionnais, Maurice Gironcel, a apporté une forte contribution à l'édition 2017 de la célébration réunionnaise du 10 Mai. Elle a organisé plusieurs événements de grande valeur pour cultiver notre mémoire historique et tirer des leçons de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, afin de continuer le combat de notre peuple pour la liberté.



Avec de nombreux jeunes, dont Gilles Leperlier, une chaîne humaine autour de Maurice Gironcel après son appel devant la stèle d'Edmond Albius à continuer le combat des Réunionnais pour la responsabilité dans la solidarité.

Tout d'abord, la veille du 10 mai, à la Maison du Patrimoine (ancienne gare ferroviaire, derrière la mairie sur le front de mer), a eu lieu le vernissage d'une très belle exposition d'éducation populaire intitulée : « Les chemins de la liberté, de l'abolition de la traite négrière à l'abolition de l'esclavage (1917 - 1848) ». Cette exposition, mise en œuvre notamment par l'universitaire Mario Serviabile avec l'Association Développement Solidaire Projets Réunion (ADSPR) et avec Bernard Batou, est à voir jusqu'à la mi-juin.

Elle présente de nombreux et très intéressants documents historiques sur cette période de l'esclavage à La Réunion, avec en particulier plusieurs lois proclamées par l'État colonial français pour pérenniser ce crime après la révolution de 1789. Des ateliers créateurs et des ouvrages sur l'histoire de l'esclavage sont également à la disposition du

public qui vient voir cette exposition très précieuse.

Une admirable statue pour Sudel Fuma

Ensuite, la première cérémonie pour célébrer le 10 Mai ce mercredi à Sainte-Suzanne s'est déroulée à partir de 9 heures devant la mairie annexe de Quartier-Français, avec le dévoilement d'une admirable statue consacrée à Sudel Fuma et réalisée par sa sœur, l'artiste Dolaine Courtis. Cette statue, installée sur le rond-point en face de la mairie annexe, est un hommage magnifique à ce grand « homme de mémoire » et militant réunionnais qui nous a quittés accidentellement en mer en 2014.

D'ailleurs, après le dévoilement de sa statue en présence du groupe

musical Renésens, a eu lieu celui de la plaque qui est consacrée à son œuvre et une jeune de Sainte-Suzanne, Anaïs Philogène, en a fait la lecture. Cela a été suivie par des allocutions très émouvantes de Dolaine Fuma-Courtis, d'Aline Murin-Hoarau, représentante de la Région, et de Maurice Gironcel, le maire de Sainte-Suzanne.

Le combat pour la liberté et la responsabilité

Une seconde cérémonie également très intéressante s'est déroulée ensuite devant la stèle d'Edmond Albius au Bocage, avec notamment une visite des expositions et ateliers commémorant le 10 Mai, un dépôt de gerbe et une minute de silence en hommage à nos ancêtres esclaves, une lecture de textes par les enfants, dont un appel pour la Paix. Cette cérémonie a continué avec une très riche allocution de Maurice Gironcel, qui a notamment lancé un appel à l'union de notre peuple pour continuer son combat pour la liberté et la responsabilité.

Le dirigeant du PCR a aussi rendu hommage à Damien Aupiais, un des leaders du groupe musical Renésens, décédé dans les bras de Sudel Fuma le 10 mai 2005 à Madagascar suite à un accident de la route. Et finalement, c'est une très belle série de maloyas qui a conclu cette cérémonie grâce aux talents des jeunes artistes du groupe Koulèr Mon Nasyon, qui prouvent à quel point la jeunesse réunionnaise est fidèle aux combats de ses ancêtres combattants de la liberté.

Correspondant

Action de soutien en faveur de l'association Autisme Bel Avenir

Solidarité avec les enfants porteurs d'autisme

Le 8 mai dernier au stade Lambrakis du Port, le Rotary-club de La Possession-Le Port organisait une marche solidaire de soutien à l'association Autisme Bel Avenir présidée par Gélita Hoarau. Un public nombreux a répondu à l'invitation.



Le stand de l'association Autisme Bel Avenir, présidée par Gélita Hoarau.

Créée en février 2007 par des parents d'enfants atteints d'autisme, l'association Autisme Bel Avenir est présidée par Gélita Hoarau. Dans le cadre du 2e Plan Autisme, l'Association proposait aux autorités de planification régionale, un projet de structure d'accueil d'enfants atteints d'autisme. Le projet a été retenu. Il a débouché sur l'ouverture à Saint-Louis en 2010 d'un Service d'accompagne-

ment comportemental spécialisé (SACS). Le centre a d'abord accueilli 10 enfants avant d'être agréé pour 12 pensionnaires depuis 2015. Il fait partie des 28 centres nationaux qui utilisent le traitement comportemental ABA. 14 personnes y travaillent en permanence, ainsi qu'une enseignante à mi-temps mise à disposition par l'Education nationale, un médecin vacataire et une psychomotricienne vacataire.

Plus de 5000 personnes sont aujourd'hui atteintes d'autisme à La Réunion. C'est une grande cause de santé publique et avec des associations comme Autisme Bel Avenir, notre île apporte sa contribution à cette bataille.

Lundi 8 mai, une action de solidarité en direction d'Autisme Bel Avenir était organisée par le Rotary-club de La Possession-Le Port, avec le soutien de l'OMS du Port. Il s'agissait d'une marche solidaire. Le lieu de rendez-vous était le stade Lambrakis. Chaque participant a versé la somme de 10 euros et a reçu un t-shirt. Dans cette belle matinée ensoleillée, un public nombreux a répondu à l'invitation. Il s'agissait d'allier activité sportive et solidarité avec une structure qui lutte pour améliorer la vie d'enfants et de familles concernées par l'autisme.

Toute la matinée, un stand de l'association Autisme Bel Avenir a accueilli les personnes souhaitant se renseigner sur les actions proposées. Ce stand était aussi l'occasion d'échanger, de partager des expériences et de rappeler que l'autisme concerne bien des familles à La Réunion. Dans cette difficile bataille de la vie quotidienne, la solidarité a démontré lundi encore toute son importance.

In kozman pou la rout

« Météofrans t'in kouyon par raport l'éskargo »

A ! Sa in vyé kozman demoun lontan é ni pé diskite san finisyon dsi, san trouv lo bout pou vréman. Nora touzour inn-dé pou dir la météo é zéro lé parèy é d'ot pou fé konfyans kant mèm. In l'égzanp sèlèb : in ga konm Mark Twain, in l'ékrivin z'amérikain, té i di : « Lo problèm avèk la météo sé li di pa toultan lo kontrèr la vérité ». Donk pou bann kont-la-syans i fo pa fé konfyans la météo. Mantèr, sharjèr d'lo ! Kan li di la pli i sava tonbé, solèy i pète é lo kontrèr, kan i di siklone i vien, siklone i bar. Sé pou sa bann vyé zabitan té I fyé plito dsi la natir : gèp I fé son ni dan la kaz ? Mové tan pou sète ané. L'éskargo i monte dsi lo mir ? Gro plui i tard pa pou pété. Lo shat lé nèrvé, l'oraz la pa loin. Niyaz an pyé d'van dann syèl ? Siklone mi di azot siklone ! Mé alon kalkil in kou : lé pa posib rékonsilyé la syans avèk la konésans lontan ? Mi pans ké oui, sirtou ké zordi la syans nana lo moiyn pou vérifyé si lo tradisyon lé vré sansa si li lé pa. Inn i pé donn la min l'ot. Zot i pans pa ? Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

À propos d'une éventuelle cogestion franco-malgache sur le récif de Tromelin

(Le cri du cœur de Christian Chadefaux)



André Oraison.

J'ai appris par « Le Journal de l'île de La Réunion » la disparition du Christian Chadefaux ainsi présentée : « Esprit libre, intransigeant dans le sens noble du terme, impertinent, le journaliste Christian Chadefaux est décédé mercredi à La Réunion où il résidait depuis 2006, après avoir vécu à Madagascar, son pays de cœur ». Je ne connaissais pas personnellement Christian Chadefaux. Mais je peux attester de la véracité de la formule employée par la presse locale. J'ai eu en effet l'occasion de citer son nom dans plusieurs de mes études et notamment dans l'un de mes derniers articles scientifiques consacrés au différend franco-mauricien sur Tromelin. Pour lui comme pour moi, ce récif doit être revendiqué par Madagascar et non par Maurice. Voici en ce sens une de ses argumentations que je soutiens pleinement.

Pour Christian Chadefaux, il serait rationnel d'envisager une cogestion franco-malgache – notamment dans le domaine de la recherche archéologique – en raison des origines exclusivement malgaches des naufragés abandonnés sur Tromelin par des marins français à la suite du naufrage, le 31 juillet 1761, de la flûte française l'« Utile » qui avait heurté le récif alors qu'elle se rendait de Madagascar – où elle avait pris en fraude une « cargaison » de

160 esclaves – à Maurice. Dans le naufrage du navire de la Compagnie Française des Indes Orientales, 20 marins et 72 esclaves périrent noyés. Mais le reste de l'équipage et des esclaves parvint à se réfugier sur le récif. Au nombre de 122, les blancs rescapés construisirent une embarcation de fortune avec les matériaux récupérés sur les débris du vaisseau. Ils s'embarquèrent sur cette embarcation, baptisée la « Providence », le 27 septembre 1761 et rejoignirent le port de Tamatave à Madagascar, puis Maurice, après avoir promis aux esclaves qu'on les enverrait chercher. Mais ces derniers – du moins les survivants – durent attendre plus de 15 ans.

Le 29 novembre 1776, Jacques Marie Boudin de Lanuguy de Tromelin, enseigne de vaisseau du Roi de France, commandant la corvette la « Dauphine », réussit à débarquer sur l'Isle de Sable. Il avait en fait trouvé, dans sa partie nord-ouest, un étroit chenal permettant à des canots de sauvetage d'accéder par temps relativement calme – c'est-à-dire très rarement – au seul point abordable du récif. Sur 88 esclaves malgaches abandonnés en 1761 sur le récif, sept femmes et un bébé de huit mois (baptisé pour la circonstance Jacques Moïse) avaient survécu sur cette langue de sable brûlée par un soleil implacable et balayée chaque année par les cyclones, pendant l'été austral. L'issue heureuse de cette petite communauté humaine dans un environnement hostile relève du miracle. De fait, ses membres ont pu survivre en buvant de l'eau saumâtre d'un puits creusé à cinq mètres de profondeur et en se nourrissant de la chair d'oiseaux de mer (sternes fuligineuses) et des tortues marines (chelonias mydas) qui viennent régulièrement pondre sur la plage.

Avant même une hypothétique entrée en vigueur de l'accord-cadre de Port-Louis, des campagnes de fouilles ont déjà réalisées sur le récif de Tromelin. Elles révèlent que les naufragés malgaches ont utilisé les outils de l'« Utile », notamment des clous de grande taille, des grattoirs, des haches, des marteaux et des tisonniers, abandonnés après le départ de l'équipage blanc. Les sur-

vivants ont pu ainsi confectionner des ustensiles de cuisine et surtout construire, dans la partie la plus élevée du récif, une dizaine de petits bâtiments à l'espace intérieur, certes, exigü, mais aux murs épais en blocs de corail afin de les protéger du soleil, de la pluie, du vent et des cyclones. Un four et des briquets à silex ont également été retrouvés par les archéologues de Max Guérout dans une des pièces ayant servie de cuisine. Ces éléments démontrent que les survivants malgaches ont maintenu un feu de manière permanente pendant plus de quinze ans sur le récif après le départ de l'équipage blanc, grâce au bois de charpente provenant de l'épave de l'« Utile » et malgré le passage périodique des cyclones.

À la suite de ce drame, il est permis d'en tirer une conclusion logique avec Christian Chadefaux. La voici formulée en des termes particulièrement bien frappés et qui vont droit au cœur : si une île de l'océan Indien doit être considérée comme malgache, « c'est bien Tromelin qui conserve dans ses "tripes" les vestiges de l'esclavage dont furent victimes les Malgaches dans cette zone. Pas d'autres traces d'une présence humaine durable que malgaches à Tromelin. Pas d'autres drames humains à Tromelin que celui du séjour forcé de la centaine d'esclaves malgaches, abandonnés comme des épaves sur ce caillou de l'océan Indien par des marins français ». C'est aussi notre profonde conviction : prévoir par un accord-cadre de longue durée une cogestion principalement franco-mauricienne du récif de Tromelin dans le domaine ciblé et inattendu de la recherche archéologique est une solution inconvenante et attentatoire à la réalité historique.

**André Oraison, Professeur
des Universités,
Juriste et politologue**

« Mon silence n'est pas votre silence »

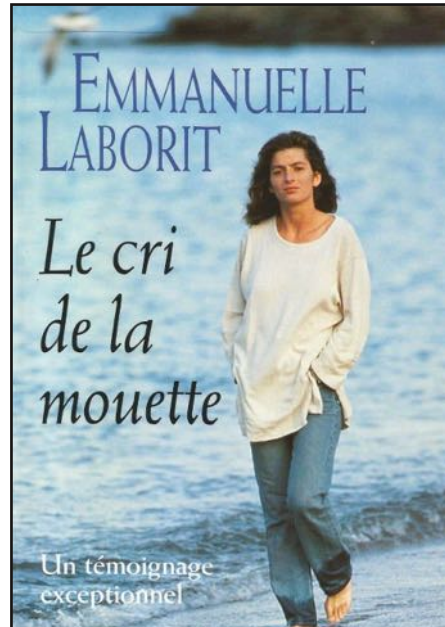
Le piège le plus perfide, le plus insoupçonnable que l'on puisse tendre à une personne, c'est de lui infliger une expérience telle qu'il ne lui est laissée aucune possibilité d'en retrouver le fil, d'en sortir, de la raconter : parce que raconter cela reviendrait à se nier soi-même, à se détruire. Ainsi le parcours d'Emmanuelle Laborit a-t-il été balisé d'indicible. Mais j'en connais qui sont allés plus loin dans cette coquille vide dont le parcours fait croire que l'on progresse, alors qu'il va en rétrécissant, et qu'il contraint à tourner sur soi-même de façon de plus en plus étroite autour d'un point aveugle qui obnubile. Là, d'expérience, la justice n'est d'aucun recours. Elle ne comprend rien. Elle enfonce plutôt, thuriféraire alors de ce qu'ils nomment la « skinnmoral » - mot-à-mot la « morale de la peau », c'est-à-dire une morale reposant sur les apparences. Cette Skinnmoral, pour s'en tenir à l'expérience d'Emmanuelle Laborit, c'était demander aux sourds de faire semblant de ne pas l'être. « Sourds », terme qu'ils revendiquent, car « Mal entendant ? Est-ce que c'est mal ? Est-ce qu'il faudrait dire 'bien entendant' pour les autres ? »

L'histoire fut celle d'un long combat. 1620, un moine espagnol invente les rudiments d'une langue des signes, que l'abbé de l'Épée, au sein d'un institut spécialisé, perfectionne. La renommée de ces travaux est telle que Louis XVI, et à sa suite toute l'Europe, s'y intéressent. Le XIXe siècle, le siècle bourgeois s'en ofusque. En 1880, le congrès de Milan tranche, interdisant tout usage du langage des signes, qualifié de « mimique », de « langue de singes », au prétexte qu'il est indécent, violence, qu'il empêche les sourds de parler. Il fallait entendre la voix que Dieu avait inculquée aux hommes. À la langue de singes, on substitua la méthode du perroquet :

« On obligea des générations d'enfants à articuler des sons qu'ils n'avaient jamais entendus et n'entendraient jamais. On a fait d'eux des sous-développés. Médecin, éducateurs, Églises, le monde des entendants s'est uni avec une violence incroyable contre nous. Seule la parole était reine. »

Emmanuelle Laborit suivit une scolarité en école oraliste, classe d'« intégration » : pédiatres, ORL, orthophonistes soutenaient alors que seul l'apprentissage du langage parlé pouvait aider les sourds à sortir de leur isolement. Et pour cela

puisse marcher au mieux, il fallait les isoler : langage des signes banni. Le sourd devait s'adapter au monde entendant par persuasion ou alors par force. Laborit détaille cette violence de l'école, et la révolte brouillonne des enfants qui la subissent :



Le Cri de la mouette d'Emmanuelle Laborit, éditions de la Seine.

« J'ai vu des sourds qui ont souffert toute leur enfance de cette humiliation, et qui ne sont pas complètement épanouis, même maintenant, dans leur langue. On sent le passé difficile. Peut-être parce que la langue des signes était interdite en France jusqu'en 1976. » Mais il fallut attendre le décret de janvier 1991 pour briser l'omerta, et permettre aux parents de choisir le bilinguisme pour leurs enfants. Un choix capital car il permet, souligne Laborit, à l'enfant sourd d'avoir sa propre langue, de se développer psychologiquement, et de communiquer en français oral ou écrit avec les autres.

Reste que l'auteure refuse le terme de handicap. Faut-il préciser que l'institutionnalisation du terme n'aide pas ? Le corps médical considère encore la surdité comme une maladie à soigner. La sécurité sociale rembourse les appareils auditifs, mais pas les interprètes.

À rebours, on peut se sentir, sans honte, ni gêne, inadapté à la société contemporaine, jusqu'à même aller au terme de handicap, tant sont prégnantes les valeurs de réussite, de performance, de compétition, de jeunisme. Le terme de « handicapé » n'a pas à faire rougir qui que ce soit. Gageons qu'il y a là une insoupçon-

nable voie de richesse.

La langue des signes est une langue 3 D. Elle utilise l'espace ; le corps est intégré, main, expressions du visage ; un haussement de sourcil induit une forme interrogative. Elle a une structure, une syntaxe, une grammaire, une poésie même, elle véhicule une culture à part entière. Emmanuelle Laborit le rappelle dans un récent entretien au Monde, le philosophe Jean Grémion écrit : « La richesse de leur langue gestuelle est l'un des trésors de l'humanité ».

1880, on l'a dit, est la date du Congrès de Milan qui interdit le langage des signes, n'était-ce pas un signe aussi que la conférence de Berlin le suivait de peu ? Berlin qui organisa le partage du monde entre les puissances coloniales, et lança la « course au clocher », la conquête des territoires africains et asiatiques par l'invasion, la contrainte et la violence.

Au centralisme jacobin, dont la colonisation fut la conséquence la plus immédiate avec Napoléon, s'ajoutait la course européenne extracontinentale. La population africaine, asiatique, mais aussi les classes populaires françaises, parce qu'elles allaient au casse-pipe, les sourds à leur façon aussi, se retrouvaient piégés dans un processus aveugle de politique expansionniste.

« Je me compare, écrit Laborit, non sans raison, aux Indiens d'Amérique du Nord ; que les civilisations européennes et chrétiennes ont anéantis. Les Indiens parlaient beaucoup en signes gestuels eux aussi, tiens... bizarre. » Oui, les Amérindiens qui n'ont ni une culture orale, ni une culture écrite, mais une culture du faire, ainsi que les sourds, vont encore à l'étau du tous pareils, du tous comme nous.

Jean-Baptiste Kiya

Pour une écriture du handicap, cf. la rubrique « Handicapable ! »

Oté

Fé travaye son matyèr griz pou son péi, sé in bon l'égzèrsis. Zot i pans pa ?

Ti lanp-ti lanp lo tan la pasé. Zordi, demoun mon zénérasyon, solèy la vi i komans lav son pyé dsi nout tête é ni oi touzour pa La Rényon nou la révé. In Rényon zis, ékitab pou toulmoun, dévlopé, modèrn mé avèk son sanbon lontan. Donk modèrn mé avèk lo respé pou lo bon tradisyon.

Mon bann dalon, mi oz dir dovan toulmoun, nout zénérasyon sé in zénérasyon konfyans dann l'avnir nout péi. Kèl péi ? La Rényon bien antandi, nout patri, si zot i vé nout dézyèm patri konm in gran rényoné Nicole Robinet de La Serve téi di.

Mi vé pa dir, koméla tout demoun la pèrd konfyans dann l'avnir nout péi. Mi pans mèm nana in bonpé d'moun dann bann zénérasyon la vni apré nou, la ramas dann z'ot kèr in sèryé konfyans dann nout péi. In pti bémol kant mèm : dann tan l'avé in konsyans koléktiv épi popilèr, zordi sa lé plis individyèl é konm i di élitis.

Moin pèsonèl mi rèv in gran parti nout dévlopman ékitab, solidèr, dirab é oplis i sava, oplis mi kroi la-dan pars firamézir k'i sava la syans épi bann bon z'idé dmoun l'apré donn anou lo bann moiyyin k'i fo pou trap nout poinnvizé mi sort marké an o-la-pou l'imanitétrap lo poinn vizé mi sort marké.

Mé konm lé shoz la pa blan san pour san ni noir san pour san, kan la syans i done anou lo moiyyin pou moiyyéné, i done osi bann z'apranti sorsyé lo téknik k'i fo pou détrui l'imanité. Lo téknik é lo bann fou firyé k'i fo pou trap péron l'anfèr konm in ségatyé dann sid téi shant (lorkès Philippe)

Mé pétète zot i pans mi radote ? Pétète zot i pans afors répète toultan lo mèm z'afèr mon l'éspré i patine san trouv son shomin galizé konm k'i fo ? Fransh vérité, in vérité répété mil foi i rèr in vérité, é in mansonzri répété mil foi i vien pa zamé in vérité. Mi lès azot réfléshi la dsi pars fé travaye son matyèr griz pou son péi sé in bon l'égzèrsis. Zot i pans pa ?

NB in bon moiyyin pou fé travaye son matyèr griz sé lir lo 25 propozisyon nout parti pou dévlop La Rényon. Lé dsi internet é zot i pé tap lo mayaz <http://www.temoignages.re/IMG/pdf/pcr2015-25-propositions.pdf>. Lomyé sé travaye an group biensir.

Justin